

47^e SALON ARTISTIQUE

DU 1^{er} mars au 16 mars 2025

Centre Culturel Louis Aragon , 70 Av. Gabriel Dordain
18400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER

Thème : L'école

<https://artistes-florentais.fr>

Groupe.artistique.florentais@gmail.com



EXPOSITION

Peintures Sculptures Poésies

Dossier

d'inscription :





INVITÉS D'HONNEUR

Jean-Marc LÉAU

Sculpteur

Michel BRETON

Pastelliste

Bernard PATRIGEON
Président du Groupe Artistique Florentais
38 rue du Châtelier
18400 Saint-Florent sur Cher
 groupe.artistique.florentais@gmail.com
 02 48 55 11 87 ou 06 73 74 62 91



Saint-Florent-sur-Cher, le 21 octobre 2024

INSCRIPTION AU SALON ARTISTIQUE 2025

Madame, Monsieur, Cher Artiste,

Le Groupe Artistique Florentais organise son **47^e salon en 2025**.
Il se tiendra à Saint-Florent-sur-Cher (18400),
au Centre Culturel Louis Aragon, 70 avenue Gabriel Dordain,
du samedi 1^{er} mars 2025 après-midi au dimanche 16 mars 2025 après-midi.

Je serai très heureux de vous y accueillir et de vous compter parmi les exposants de ce 47^e salon artistique, ouvert aux professionnels comme aux amateurs, peintres, sculpteurs ou poètes.
Le **dépôt des œuvres aura lieu le jeudi 27 février 2025**. (Détails dans le règlement du salon ci-joint).

Vous trouverez en PJ un dossier d'inscription qui comprend :

- Le règlement du salon,
- Trois bulletins de participation au salon :
 - ° 1 bulletin pour les peintures, dessins, calligraphies
 - ° 1 bulletin pour les poésies
 - ° 1 bulletin pour les sculptures
- Une inscription facultative au buffet campagnard (soirée d'ouverture du salon)

Ce dossier devrait répondre aux questions que vous pourriez vous poser.

Dans le cas contraire, je suis à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous pouvez également adresser un message à notre secrétaire, Nicole Schmidt de la Brélie, à l'adresse mail : groupe.artistique.florentais@gmail.com.

J'attire votre attention sur le fait que votre bulletin de participation au salon 2025 doit nous parvenir avant le 08 janvier 2025.

A la joie de vous accueillir au salon de Saint-Florent-sur-Cher, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher Ami Artiste, mes très cordiales salutations.

Bernard Patrigeon,
Président du Groupe Artistique Florentais



RÈGLEMENT DU SALON ARTISTIQUE FLORENTAIS - 2025

47^e Salon organisé par le Groupe Artistique Florentais

du samedi 1^{er} mars 2025 au dimanche 16 mars 2025

Au Centre Culturel Louis Aragon , rue Gabriel Dordain, 18400 Saint-Florent-sur-Cher.

Il est ouvert au public tous les après-midi du samedi 1^{er} mars au samedi 15 mars 2025 de 14h30 à 18h30, et le dimanche 16 mars de 14h30 à 17h30 (remise des prix à 16h30).

Ce salon s'adresse aux artistes amateurs ou professionnels, peintres, dessinateurs, sculpteurs et poètes.

Des animations, stages de peinture et journée pastel ont lieu en journée.

Les invités d'honneur sont Michel BRETON et Jean-Marc LÉAU, sculpteur.

Conditions d'exposition

1 SONT ACCEPTÉES

- Peinture sur tout support
- Techniques acceptées : huile/acrylique, pastel, aquarelle/gouache, dessin/calligraphie. Les œuvres n'entrant pas dans une de ces techniques ou les techniques mixtes sont classées « techniques originales ».
- Sculptures : toute technique
- Poésies

2 NE SONT PAS AUTORISÉES

1 sur le plan éthique :

- Les copies d'œuvres d'artistes,
- Les œuvres déjà présentées à un salon artistique florentais précédent,
- Toute œuvre susceptible de porter atteinte à la bonne tenue du salon,
- Les œuvres dont les droits d'accrochage n'ont pas été versés,
- Les tableaux (peinture ou poésie) dépassant les dimensions maximales (cf. §3 ci-dessous),

2-2 sur le plan technique :

Les photographies,
Les techniques numériques,
Les reproductions : photocopies, lithographies etc.
Les arts textiles : broderies, canevas, dentelles, tableaux à fil tendu (ou string art) etc.

3 PRÉSENTATION DES ŒUVRES

La surface totale d'exposition de l'ensemble des tableaux de chaque peintre ne peut dépasser 3 m². Et le salon ne peut accepter, pour chaque artiste, que 2 œuvres au format maximal d'1 m².

Les tableaux doivent être munis d'un système d'accrochage solide. Les sous-verres avec pinces ne sont pas acceptés. Au dos de chaque tableau doivent figurer le titre et le nom ou le pseudonyme de l'artiste.

Les sculpteurs assurent la stabilité de leur œuvre et l'identifient aussi.

Chaque artiste est tenu d'assurer ses œuvres, tant au niveau de la responsabilité civile qu'au niveau de l'assurance multirisque professionnelle.

NOMBRE MAXIMAL D'ŒUVRES

6 œuvres maximum par exposant :

– incluant éventuellement celle concourant pour le prix du Thème

5 THÈME DU 47^e salon : « l'école »

Chaque participant ne peut exposer qu'une seule œuvre sur le thème. La participation au thème est facultative.

6 DROITS D'ACCROCHAGE ET D'EXPOSITION

Après le jour de clôture des inscriptions, les frais d'exposition seront acquis au GAF et ne seront pas remboursés

	1 œuvre	2 œuvres	3 œuvres	4 œuvres	5 œuvres	6 œuvres
Peintures Sculptures	20 €	30 €	40 €	50€	60 €	70 €
Poésies	6€	12€	18€	24€	30 €	36€

7 ENVOI DU BULLETIN DE PARTICIPATION

Le bulletin doit parvenir à l'association AVANT LE 8 JANVIER 2025.

En cas de surnombre, le Groupe Artistique Florentais se réserve le droit de clore les inscriptions avant le **8 janvier 2025 et/ou de diminuer le nombre d'œuvres par exposant**. Les inscriptions qui parviennent **APRES cette date du 8 janvier 2025** ne seront pas prises en compte et aucune modification (nom de l'œuvre, taille, nature) ne sera acceptée.

8 RESPONSABILITÉS

Il est pris le plus grand soin des œuvres confiées. Néanmoins, l'Association organisatrice décline toute responsabilité pour les œuvres déposées et exposées en cas de vol, incendie ou toute autre détérioration pendant la période de dépôt, de manutention ou d'exposition.

Chaque exposant peut assurer ses œuvres et doit bénéficier d'une assurance responsabilité civile.

Obligation est faite aux exposants de renoncer à tout recours contre le Groupe Artistique Florentais et d'obtenir de leur assurance les mêmes renoncements sans réserve. De même, l'Association décline toute responsabilité en ce qui concerne les erreurs ou omissions qui pourraient être commises dans le catalogue ainsi que dans les articles de presse.

Remise des prix

9- PRIX REMIS LORS DU VERNISSAGE

Le samedi 1^{er} mars 2025, le jour du vernissage, à partir de 16h30, remise des prix offerts par nos partenaires.

10 – PRIX REMIS LORS DE LA CLÔTURE DU SALON

Le dimanche 16 mars 2025, jour de la clôture, à partir de 16h30, remise :

- du prix du Thème et des prix par techniques.
- du prix du Public, du Grand prix du salon, du prix d'Honneur du salon

Conditions particulières :

- Les artistes ayant obtenu des premiers prix par technique, lors du 46^e Salon 2024, sont hors concours dans la catégorie où ils ont obtenu ce premier prix mais peuvent concourir pour le thème.
- Un artiste ne peut pas avoir plusieurs prix dans la même technique.
- Les prix, pour une technique, ne sont attribués que si 5 artistes, au moins, y sont représentés.

Dépôts et retraits des œuvres, vente des œuvres

11 - DEPÔT DES ŒUVRES :

Les œuvres sont déposées **le jeudi 27 février 2025 de 9 H à 12 H et de 14 H à 19 H** au CENTRE ARAGON, 70 Avenue Gabriel Dordain, 18400 SAINT FLORENT SUR CHER

Les artistes éloignés peuvent expédier leurs œuvres solidement emballées (l'emballage devant servir éventuellement pour le retour, ceci aux frais de l'artiste) pour une livraison avant le jeudi 27 février 2025 à **M. Bernard Patrigeon 38 rue du Châtelier 18400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER**

Prendre contact préalable au : 02 48 55 11 87 ou au 06 73 74 62 91

L'accrochage et la disposition des œuvres sont effectués uniquement par les membres du Groupe Artistique Florentais chargés de l'installation.

12 VENTE DES ŒUVRES :

En cas de vente, l'artiste s'acquitte d'un don à l'association de **10 %** de la valeur de l'œuvre vendue

13 RETRAIT DES ŒUVRES

Chaque exposant s'engage à maintenir ses œuvres accrochées pendant toute la durée du salon et à venir les retirer le dimanche 16 mars 2025 à partir de 17 h 30. Aucun gardiennage n'étant assuré, si l'exposant est dans l'impossibilité de retirer ses œuvres ce même jour, celles-ci lui sont retournées à ses frais.

Contacts Groupe.artistique.florentais@gmail.com
Tel 02.48.55.11.87 ou 06.73.74.62.91

*Accès au salon
en application des mesures
sanitaires en vigueur*

Rappel du calendrier du 47^e salon artistique florentais

Date limite d'inscription: 8 janvier 2025	Dépôt des œuvres : jeudi 27 février 2025 (9h-12h;14h-19h) Retrait des œuvres : dimanche 16 mars à 17h30
Heures d'ouverture au public Du 1^{er} mars au 15 mars 2025 : 14h30-18h30 Dimanche 16 mars : 14h30-17h30	Vernissage et prix des mécènes : samedi 1^{er} mars 16h30 Remise des prix du jury, du public, et grand prix du salon : dimanche 16 mars à 16 h30



Groupe Artistique Florentais

Bernard Patrigeon
Président du Groupe Artistique Florentais
38 rue du Châtelier
18400 Saint-Florent-sur-Cher
groupe.artistique.florentais@gmail.com
Tel : 02 48 55 11 87 ou 06 73 74 62 91

Saint-Florent-sur-Cher, le 20 octobre 2024

BUFFET CAMPAGNARD – soirée d’ouverture du 1^{er} mars Au centre Aragon

Chers Amis Artistes

Traditionnellement, les membres du Groupe Artistique et les exposants partagent en soirée, sur place au centre Aragon, le soir du vernissage, **UN BUFFET CAMPAGNARD** avec un **accompagnement musical et dansant**. C’est l’occasion de se retrouver entre amoureux des arts et de partager un moment de convivialité.

Le prix du repas est de **20 euros par personne**, boisson comprise pour les artistes et leurs conjoints (10 euros pour les enfants de moins de 15 ans).

Si vous souhaitez dîner au salon le 1er mars au soir, merci de nous le confirmer pour **réserver votre repas** en précisant bien **le nombre de personnes** qui y dîneront. Votre réservation ci-dessous doit nous parvenir avec le dossier d’inscription avant le 8 janvier 2025.

Le prix des repas sera à régler auprès de l’accueil lors du dépôt des œuvres le jeudi 27 février ou le vendredi 28 février (chèques ou espèces)

Bien cordialement

Bernard Patrigeon
Président du Groupe
Artistique Florentais



RESERVATION BUFFET CAMPAGNARD

NOM ----- PRENOM ----- N° tel -----
(responsable)

NOM ----- PRENOM -----

NOM ----- PRENOM -----

NOM ----- PRENOM -----

RESERVATION DINER DU 9 MARS 2024	PRIX PAR PERSONNE	NOMBRE DE PERSONNES	MONTANT
Adultes et enfants à partir de 15 ans	20 €		
Enfants de moins de 15 ans	10 €		
TOTAL			

DATE

SIGNATURE du responsable

BULLETIN DE PARTICIPATION

AU 47^e SALON ARTISTIQUE FLORENTAIS -2025

PEINTURE – DESSIN – CALLIGRAPHIE

NOM patronymique, en lettres d'imprimerie, écrit très lisiblement :-----

NOM D'ARTISTE pseudonyme : -----

PRENOM : -----

ADRESSE -----

VILLE ----- CODE POSTAL -----

TELEPHONE (SI LISTE ROUGE LE PRECISER S.V.P) -----

ADRESSE E-MAIL :-----

Toutes les informations fournies restent confidentielles et ne seront en aucun cas communiquées sans votre autorisation.

5 Envoyez votre inscription par courrier, avec votre règlement AVANT LE 8 JANVIER 2025

à M. Bernard PATRIGEON

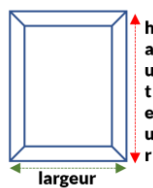
Président du Groupe Artistique Florentais

38 rue du Châtelier 18400 SAINT- FLORENT-SUR-CHER

Paiement des inscriptions par chèque, libellé au nom du « GROUPE ARTISTIQUE FLORENTAIS »

En cas de difficulté de règlement par chèque, vous pouvez contacter M. Bernard Patrigeon

Par tel : 02 48 55 11 87 ou 06 73 74 62 91 ou par mail groupe.artistique.florentais@gmail.com

	Titre de l'œuvre <i>N.B. : Si votre œuvre est inspirée d'une œuvre de maître, merci d'indiquer "d'après xxxxx "</i>	Thème <i>Si une œuvre participe au thème, cochez X</i>	Technique Huile : H Acrylique : Acry Pastel : P Dessin : D Calligraphie : C Aquarelle : Aqua Gouache : G Autres techniques : T.O	Taille de l'œuvre (largeur X hauteur) en cm 	Prix en € N'indiquer qu'un seul prix Avec cadre « AC » Sans cadre « SC » Si pas mis en vente , notez « R » Réservé
1				(largeur X hauteur) (..... X)	
2				(largeur X hauteur) (..... X)	
3				(largeur X hauteur) (..... X)	
4				(largeur X hauteur) (..... X)	
5				(largeur X hauteur) (..... X)	
6				(largeur X hauteur) (..... X)	

L'inscription à l'exposition implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement de ce 47^e Salon 2025 et m'y conformer.

Date :

Signature

BULLETIN DE PARTICIPATION

AU 46^e SALON ARTISTIQUE FLORENTAIS -2025

POÉSIE

NOM patronymique, en lettres d'imprimerie, écrit très lisiblement :-----

NOM D'ARTISTE pseudonyme : -----

PRENOM : -----

ADRESSE -----

VILLE ----- CODE POSTAL -----

TELEPHONE (SI LISTE ROUGE LE PRECISER S.V.P) -----

ADRESSE E-MAIL :-----

Toutes les informations fournies restent confidentielles et ne seront en aucun cas communiquées sans votre autorisation.

Envoyez votre inscription par courrier, avec votre règlement AVANT LE 8 JANVIER 2025

À M. Bernard PATRIGEON

Président du Groupe Artistique Florentais

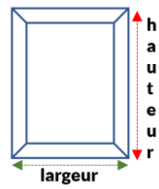
38 rue du Châtelier 18400 SAINT- FLORENT-SUR-CHER

Paiement des inscriptions **par chèque**, libellé au nom du « GROUPE ARTISTIQUE FLORENTAIS »

En cas de difficulté de règlement par chèque, vous pouvez contacter M. Bernard Patrigeon

Par tel : 02 48 55 11 87 ou 06 73 74 62 91 ou par mail groupe.artistique.florentais@gmail.com

	Titre de l'œuvre	Thème <i>Si œuvre participe au thème, cochez X</i>	Taille de l'œuvre en cm	Prix en € N'indiquer qu'un seul prix Avec cadre « AC » Sans cadre « SC » Si pas mis en vente, notez « R » Réservé
1			(largeur X hauteur) (..... X)	
2			(largeur X hauteur) (..... X)	
3			(largeur X hauteur) (..... X)	
4			(largeur X hauteur) (..... X)	
5			(largeur X hauteur) (..... X)	
6			(largeur X hauteur) (..... X)	



L'inscription à l'exposition implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.
Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement de ce 47^e Salon 2025 et m'y conformer.

Date :

Signature

BULLETIN DE PARTICIPATION

AU 46^e SALON ARTISTIQUE FLORENTAIS -2025

SCULPTURE

NOM patronymique, en lettres d'imprimerie, écrit très lisiblement :-----

NOM D'ARTISTE pseudonyme : -----

PRENOM : -----

ADRESSE -----

VILLE ----- CODE POSTAL -----

TELEPHONE (SI LISTE ROUGE LE PRECISER S.V.P) -----

ADRESSE E-MAIL :-----

Toutes les informations fournies restent confidentielles et ne seront en aucun cas communiquées sans votre autorisation.

Envoyez votre inscription par courrier, avec votre règlement AVANT LE 8 JANVIER 2025

À M. Bernard PATRIGEON

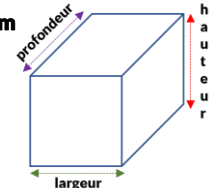
Président du Groupe Artistique Florentais

38 rue du Châtelier 18400 SAINT- FLORENT-SUR-CHER

Paiement des inscriptions **par chèque**, libellé au nom du « GROUPE ARTISTIQUE FLORENTAIS »

En cas de difficulté de règlement par chèque, vous pouvez contacter M. Bernard Patrigeon

Par tel : 02 48 55 11 87 ou 06 73 74 62 91 ou par mail : groupe.artistique.florentais@gmail.com

	Titre de l'œuvre	Thème <i>Si un œuvre participe au thème, cochez X</i>	Technique Ou matière	Taille de l'œuvre (largeur X hauteur X profondeur) en cm 	Prix en € Si pas mis en vente , notez « R » Réservé
1				(largeur X hauteur X profondeur) (..... X X)	
2				(largeur X hauteur X profondeur) (..... X X)	
3				(largeur X hauteur X profondeur) (..... X X)	
4				(largeur X hauteur X profondeur) (..... X X)	
5				(largeur X hauteur X profondeur) (..... X X)	
6				(largeur X hauteur X profondeur) (..... X X)	

L'inscription à l'exposition implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement de ce 47^e Salon 2025 et m'y conformer.

Date :

Signature